

PROJETS VERTS 2021

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL)

- Le programme d'aide pour le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) est reconduit. Le montant maximum est de **300 \$** par association de lacs enregistrée.

Pour l'inscription vous devez déposer votre demande de subvention au Service d'urbanisme et d'environnement et envoyer une preuve d'inscription et de facturation, à cet effet.



AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN SYSTÈME SANITAIRE

- Le programme d'aide financière pour le remplacement d'un système sanitaire est reconduit. Le montant offert est de **500 \$**.

Pour les propriétaires concernés, la subvention est remise après la réception du rapport de conformité et conformément aux modalités du règlement applicable.

VALORISATION DES ASSOCIATIONS DE LACS

- Volet valorisation des associations de lacs (projet lié à l'environnement). La contribution est d'un maximum de **500 \$** par association, ou moins. Selon le nombre de demandes et le coût du projet déposé.

Comme il y a deux ans, vous devez déposer une présentation de votre projet, au plus tard le 15 avril 2021 afin que le comité puisse procéder à une sélection parmi les demandes reçues.

PLAN D'ACTION DE CONNAISSANCE DES LACS

- Nouveauté** / un **plan d'action de connaissance des lacs**, ainsi que le dépistage du myriophylle à épi.

Le plan d'action en termes de données comprend :

- l'inventaire du myriophylle à épi;
- le stade tropique du lac;
- le profil physico-chimique du lac;
- l'analyse cartographique du bassin versant;
- l'inventaire du substrat et des plantes indigènes;
- l'information et sensibilisation auprès des riverains.



Les groupes de lacs :

Le groupe 1 ⇔ lac Tibériade, lac Marsan, lac Paquet, lac Vert et le réservoir Kiamika

- réalisation à tous les 2 ans / effectué en 2020 (pour la portion dépistage, à l'exception du réservoir Kiamika). Les rapports sont accessibles sur notre site Web au nom du lac concerné.

Le groupe 2 ⇔ lac Boileau, lac Lanthier, lac Bois-Francis, lac Castor, lac la Haie et lac Gaumont

- réalisation tous les 4 ans / début en 2021.

Le groupe 3 ⇔ lac Brunet, lac Cloche, lac Lacoste, lac Malo, petit lac Lanthier, lac Noir, petit lac Noir ou Alexandre

- réalisation tous les 4 ans, devrait se tenir en 2022, selon l'adoption du budget.

MYRIOPHYLLE À ÉPI

- Suivi du dossier myriophylle à épi**

Principalement, l'arrachage dans les zones de faible densité, dans la portion ouest, la portion nord et la portion est, ainsi que la vérification des travaux effectués en 2020. Possiblement, une formation pour les membres de l'association du lac Tibériade qui prendront la relève pour le suivi du lac concernant le myriophylle à épi.

- **Important** nous aurons besoin de bénévoles pour la réalisation de l'arrachage / début de la saison 2021. (Fin juin / début juillet et début août)

PROGRAMME DE REBOISEMENT

- Le **programme de reboisement** sera reconduit

Nous offrons la possibilité aux propriétaires riverains d'acheter, à prix réduit, une variété d'arbres et d'arbustes dont les espèces ont été spécialement sélectionnées pour la restauration des rives.

- Inscription obligatoire d'ici le 28 mai 2021. Surveiller l'annonce à cet effet.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

- Distribution d'arbres** à nos bureaux du Service d'urbanisme et d'environnement durant les heures d'ouverture régulières, du 17 au 28 mai 2021. À confirmer selon la situation actuelle (Covid-19). Dans l'éventualité où nous recevons des arbres du ministère cette année! Restez à l'affût!

Votre Service d'urbanisme et d'environnement